

## **CRITERES D'INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA REHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

### **☛ OBJECTIFS**

Le Département apporte son soutien à l'amélioration du patrimoine locatif social bâti, conventionné avec l'Etat (à l'exclusion des travaux relevant de l'entretien courant).

Il participe au financement des travaux favorisant les économies d'énergie (a minima une classe énergétique) sur la base d'un diagnostic complet de performances énergétiques des immeubles concernés, et l'adaptation des immeubles à l'âge ou au handicap.

### **☛ TAUX D'INTERVENTION (sur la base du coût T.T.C.)**

**Pour l'O.P.H. (Office Public de l'Habitat) « 13 Habitat » :**

- **20 % - taux unique**

**Pour les autres organismes H.L.M.**

- **10 à 15 % pour les travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation à l'âge ou au handicap**

Ces taux s'appliquent aux opérations présentées par les bailleurs publics. Le coût des travaux pris en compte doit représenter a minima 1000€/logement, 100 000 € en parties communes, et au maximum 15 000 €/logement.

En cas de participation au financement d'une opération éligible aux aides de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), l'intervention départementale représentera au maximum 5% du coût T.T.C. des travaux relatifs au bâti sans distinction de nature des travaux, dans la limite d'un coût plancher de 5000 € et d'un coût plafond de 20000 € /logement.

### **☛ MODE D'INTERVENTION**

Les aides départementales sont mises en œuvre dans le cadre d'une convention spécifique prévoyant qu'en contrepartie des aides obtenues, les organismes bénéficiaires s'engagent à ne pas vendre le patrimoine concerné pendant une durée minimale de 10 ans.

**OPH 13 Habitat : création d'ascenseurs sur la cité Ambrosini A et Canet B - Marseille 14ème**

Dépenses		Plan de financement	
Nature des travaux	Coût TTC 5,5%	Département 20%	Fonds propres et emprunts
<b>Travaux</b>			
Déplacement du réseau électrique	29 948 €		
Pose de 13 compteurs	13 715 €		
Terrassement réseaux ERDF	96 282 €		
Déplacement fibre, cable TV et téléphone	39 908 €		
Création de 13 ascenseurs	1 945 420 €		
Révision	97 271 €		
<b>Sous-total</b>	<b>2 222 544 €</b>		
<b>Honoraires</b>	<b>269 289 €</b>		
		498 366 €	1 993 467 €
<b>Total</b>	<b>2 491 833 €</b>	<b>2 491 833 €</b>	

## TABLEAU D'AFFECTATION BUDGETAIRE

Imputation budgétaire IB	Montant de l'AP en M 52	Total affecté à ce jour	Montant de la nouvelle affectation
<b>AP : n° 2015-16019K</b>	5 000 000 €	3 988 446 €	226 294 €
N° d'opération : 1012420 IB : 204-72-2041782	5 000 000 €	3 988 446 €	226 294 €
Dernière CP votant une affectation concernant cette AP : n° 46, 47 et 48 du 29 janvier 2016			

TABLEAU D'AFFECTATION BUDGETAIRE

Imputation budgétaire IB	Montant de l'AP en M 52	Total affecté à ce jour	Montant de la nouvelle affectation
AP : n° 2016-16019L	5 000 000 €	0 €	272 072 €
N° d'opération : 1012420 IB : 204-72-2041783	5 000 000 €	0 €	272 072 €
1ère CP votant une affectation concernant cette AP			